



**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.2859  
26 avril 1989

FRANCAIS

**COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2859e SEANCE**

Tenue au Siège, à New York  
le mercredi 26 avril 1989, à 10 h 30

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques  
socialistes soviétiques)

Membres : Algérie  
Brésil  
Canada  
Chine  
Colombie  
Ethiopie  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Malaisie  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Yougoslavie

M. DJOUDI  
M. ALENCAR  
M. FORTIER  
M. YU Menqjia  
M. PEÑALOSA  
M. TADESSE  
M. OKUN  
M. TORNUDD  
M. BLANC  
M. HASMY  
M. RANA  
  
M. BIRCH  
Mme DIALLO  
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT L'AFGHANISTAN

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20561)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises au cours des séances précédentes sur cette question, j'invite le représentant de l'Afghanistan et le représentant du Pakistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Angola, du Bangladesh, de la Bulgarie, du Burkina Faso, des Comores, du Congo, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, du Yémen démocratique, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Iraq, du Japon, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, de la Mongolie, du Nicaragua, de la Pologne, de l'Arabie saoudite, de la Somalie, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Roshan-Rawaan (Afghanistan) et M. Shah Nawaz (Pakistan) prennent place à la table du Conseil; M. Diakenga Serao (Angola), M. Mohiuddin (Bangladesh), M. Stresov (Bulgarie), M. Dah (Burkina Faso), M. Moumin (Comores), M. Adouki (Congo), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Esztergalyos (Hongrie), M. Gharekhan (Inde), M. Sumaidi (Iraq), M. Kagami (Japon), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Rabetafika (Madagascar), M. Dugersuren (Mongolie), M. Serrano Caldera (Nicaragua), M. Gorajewski (Pologne), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Osman (Somalie), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Aksin (Turquie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie) et M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République arabe libyenne et de la République socialiste soviétique de Biélorussie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du

Le Président

Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Burkina Faso. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DAH (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso, adresser mes vives félicitations au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour l'accession de son pays à la présidence. Ma délégation est également heureuse de voir le Conseil être présidé par un éminent diplomate comme vous. Elle est donc convaincue que vous saurez mener à bon terme les travaux du Conseil pour le mois d'avril.

Je saisis aussi l'occasion de féliciter notre soeur, Mme Claude Diallo, Ambassadrice du Sénégal, pour la compétence avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois dernier.

Ma délégation a écouté avec un vif intérêt les différentes déclarations faites devant le Conseil par les représentants qui l'ont précédée.

Ma délégation se pose des questions qu'elle croit être de son devoir militant de se poser pour la cause de la paix et elle estime qu'elle doit prendre une part active à ce débat et apporter sa modeste contribution à cet échange d'idées. Nous sommes d'autant plus sensibles au drame qui se déroule en Afghanistan que ce pays appartient, tout comme le nôtre, au Mouvement non aligné.

Certes, il est important de savoir si les événements qui se produisent actuellement en Afghanistan relèvent exclusivement des questions internes au peuple afghan; certes, il convient de se demander si le Gouvernement en place garde ou a perdu la confiance du peuple afghan, mais l'essentiel ne résiderait-il pas ailleurs? L'essentiel ne serait-il pas la réconciliation des fils de ce pays? Le plus important ne resterait-il pas la cessation des fournitures de matériel de

M. Dah (Burkina Faso)

guerre? Ma délégation estime que c'est grâce à cet arsenal qui fait le bonheur à peine dissimulé des marchands de canons que la guerre civile pour les uns, l'agression extérieure pour les autres, se poursuit, s'intensifie de jour en jour, au point de menacer la paix et la stabilité en Asie.

Plus de 10 ans durant, l'opinion publique internationale a été polarisée sur la situation en Afghanistan qui était due à la présence des troupes soviétiques. Nul doute que cette occupation étrangère d'alors violait la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Pour lutter contre la présence étrangère, des forces de résistance se sont organisées qui ont bénéficié d'un élan de solidarité internationale comme en témoignent les résolutions adoptées aux Nations Unies depuis 1979. Et pourtant, les souffrances de ce peuple héroïque n'en finissaient pas.

M. Dah (Burkina Faso)

Il a fallu que deux hommes d'Etat, d'une carrure politique exceptionnelle, le Président Reagan des Etats-Unis, et le Président Gorbatchev de l'Union soviétique, mettent autant de bonne volonté que de raison dans les relations de leurs pays pour que la détente prévale et que les tensions régionales dans le monde marquent le pas.

Le Burkina Faso a accueilli avec beaucoup d'espoir la signature, le 14 avril 1988, des Accords de Genève comme base d'un règlement définitif du conflit en Afghanistan. L'Union soviétique, en tant que partie et garante de ces accords, a donné le ton et a tenu sa promesse de retirer ses forces de l'Afghanistan. L'achèvement de ce retrait au début de l'année a non seulement confirmé les bonnes intentions des Soviétiques mais a constitué une étape importante dans le sens de la paix.

S'il ne s'agissait que de la présence militaire soviétique en Afghanistan, les cliquetis des armes se seraient arrêtés, la situation serait redevenue normale puisqu'il ne reste pas de soldat soviétique dans ce pays.

Deux mois se sont déjà écoulés depuis le retrait de ces troupes étrangères mais, malheureusement, le dialogue cède toujours le pas aux affrontements armés, qui sont intenses et de plus en plus meurtriers.

La situation qui prévaut sur le terrain peut être résumée en quelques mots, que j'emprunte à un célèbre homme de lettres :

"Il est très étonnant que je n'aie pas encore abandonné tous mes espoirs, car ils paraissent absurdes et irréalisables. Pourtant, je m'y accroche malgré tout. Il m'est absolument impossible de tout construire sur une base de mort, de misère et de confusion."

La paix reste essentielle pour dégager les énergies de nature à combattre l'ennemi commun à nos pays en développement qu'est la misère. La paix demeure également une condition sine qua non pour qu'un peuple puisse exercer la démocratie, c'est-à-dire se doter d'institutions de son choix.

De l'avis de ma délégation, ce n'est pas le moment de jeter l'anathème sur telle ou telle des factions qui se disputent âprement le pouvoir comme si celles-ci n'étaient pas parties intégrantes du peuple afghan.

Le rôle de la communauté internationale, qui a été la pierre angulaire de la Conférence de Genève ayant abouti à la conclusion des accords d'avril 1988, doit se poursuivre sans désespérer. A cet égard, le Burkina Faso, à l'instar de tous les autres membres de notre organisation, se doit d'appuyer et d'encourager les efforts inlassables que le Secrétaire général des Nations Unies et ses collaborateurs ne

M. Dah (Burkina Faso)

cessent de déployer en vue de parvenir à l'application correcte desdits accords. Pour ce faire, et comme à l'accoutumée, les parties concernées sans exclusive doivent faire preuve de bonne volonté politique pour se conformer de bonne foi à toutes les dispositions de ces accords. Ceux-ci, comme on le sait, ont prévu des mécanismes et procédures appropriés afin de traiter des différends.

Le Burkina Faso estime que le coeur du problème réside dans la mise en oeuvre correcte de ces accords car la solution purement militaire qui, hier, n'a pas été opérante, ne le sera ni aujourd'hui, ni demain. A notre sens, toute solution efficace suppose que, concomitamment aux actions menées sur les lieux par les Nations Unies, cessent les fournitures d'armes à toutes les parties. Peut-être que la guerre finira, faute de munitions. Le peuple afghan, c'est-à-dire la majorité silencieuse, est certainement fatigué de cette guerre.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Burkina Faso de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, c'est à son grand plaisir que la délégation algérienne vous voit présider le Conseil de sécurité pendant ce mois d'avril. Vous représentez, en effet, un grand pays avec lequel l'Algérie entretient des relations étroites d'amitié et de coopération. C'est aussi notre conviction que l'homme de grande expérience que vous êtes saura, grâce à sa haute compétence et à son savoir-faire, s'acquitter d'une charge particulièrement exigeante.

Par la même occasion, il m'est agréable de féliciter votre prédécesseur, Mme Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal, à laquelle nous sommes redevables d'une présidence assumée avec une délicatesse remarquée et une grande efficacité qui honore toute l'Afrique.

J'aimerais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. l'Ambassadeur Pickering, des Etats-Unis, dont la réputation de diplomate chevronné sera, nous en sommes convaincus, d'un apport précieux pour ce Conseil.

Le conflit afghan est au nombre de ces crises qui n'ont cessé de préoccuper grandement la communauté internationale. C'était une conviction largement répandue que l'assainissement de la situation internationale, ardemment souhaité, ne pouvait que largement bénéficier d'un règlement pacifique et définitif de ce conflit. De fait, c'est la perspective de sa solution négociée, à l'instar d'autres conflits, qui a permis, l'année dernière notamment, d'acquiescer avec optimisme d'une

M. Djoudi (Algérie)

nouvelle ère pour les relations internationales grâce, en particulier, et ce serait une injustice de ne pas le dire et le répéter, aux efforts inlassables investis par le Secrétaire général de notre organisation.

Aujourd'hui, une année après la conclusion des Accords de Genève qui prévoyaient la mise en place d'un mécanisme de règlement du conflit et des problèmes y associés, la guerre se poursuit, malheureusement, sans que l'on puisse préjuger d'une issue pacifique dans un avenir prévisible. Un aspect majeur, déterminant dans l'application des Accords, à savoir le retrait des troupes soviétiques, a pourtant été respecté. A la date à laquelle elle s'y était engagée, l'Union soviétique avait retiré la totalité de ses troupes. C'était là une mesure attendue dont la communauté internationale s'est grandement félicitée. Celle-ci ne peut pourtant aujourd'hui se lasser de se montrer préoccupée par la poursuite, depuis plus de deux mois déjà, de combats toujours aussi meurtriers et dévastateurs, alors même que dix années de guerre ont tragiquement démontré qu'aucune issue militaire n'était possible. Menaçant la paix et la sécurité régionales, le conflit de l'Afghanistan est aussi, par sa persistance, de nature à ruiner le processus étendu de règlement pacifique des crises que la communauté internationale a appelé de ses vœux et accompagné de ses encouragements, notamment par la confiance et l'appui renouvelés aux Nations Unies.

Aujourd'hui encore, aucune partie en cause n'est en mesure d'avoir militairement raison de l'autre. Seule donc demeure dans toute sa validité et son opportunité l'issue négociée à la recherche de laquelle ces parties devraient s'atteler sans tarder. A cet effet, les Accords de Genève, confortés par l'adoption par consensus de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, constituent le cadre approprié à même d'assurer le règlement du conflit dans ses aspects tant national qu'international.

Face au conflit afghan, le seul parti pris qui s'impose est celui de la paix, que l'Algérie souhaite voir s'établir enfin au bénéfice de l'ensemble du peuple afghan frère, confronté à de longues années d'épreuves. Une solution négociée convenant d'un gouvernement constitué sur une base élargie serait conforme aux aspirations du peuple afghan soucieux de réconciliation nationale. Elle devrait ouvrir la voie au retour des réfugiés. Elle devrait aussi garantir le statut d'un Afghanistan souverain et non-aligné, assuré de son intégrité territoriale, à l'abri des ingérences et de l'intervention étrangères. Une tâche difficile, longue et coûteuse l'attend déjà dans la reconstruction de son économie et la poursuite de son développement.

M. Djoudi (Algérie)

A ce titre, la communauté internationale se doit d'encourager par tous les moyens une telle solution et hâter l'avènement d'une paix négociée. Les Nations Unies elles-mêmes ont, dans ce contexte, un rôle qui doit être soutenu, notamment par le biais d'un renforcement des moyens et des capacités à même de permettre à l'UNGOMAP de remplir valablement sa mission. Le Secrétaire général, en particulier, doit également pouvoir compter sur l'appui de tous dans ses efforts en vue de faciliter un règlement politique d'ensemble. C'est de cet appui que les débats en cours au sein de ce conseil doivent pouvoir aujourd'hui témoigner.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Hongrie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ESZTERGALYOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous nous réjouissons tout particulièrement que ce soit vous, le représentant d'un pays socialiste frère, l'Union soviétique, qui présidiez nos débats. Nous sommes certains que, grâce aux talents de diplomate et au savoir-faire que chacun vous reconnaît, vous mènerez à bonne fin les travaux du Conseil.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadrice Ahsa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal, pour l'excellente manière dont elle s'est acquittée de ses fonctions le mois dernier.

Lorsque les Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan ont été signés, il y a un an de cela, le 14 avril 1988, le monde entier a poussé un soupir de soulagement. Il était permis d'espérer que, moyennant le respect scrupuleux, par toutes les parties intéressées, des dispositions de ces accords, le peuple afghan pourrait, lui aussi, connaître la paix.

Si l'on se reporte aux événements survenus durant l'année écoulée dans le contexte des Accords, on peut constater que la disposition figurant au paragraphe 5 de l'Accord sur la corrélation qu'exige le règlement de la situation concernant l'Afghanistan - c'est-à-dire le retrait des troupes étrangères dans les délais fixés - a été remplie. Certes, cela constituait une partie importante des Accords, mais il doit être clair pour chacun de nous qu'il existe un équilibre soigneusement établi entre toutes les autres dispositions des Accords, et que seul le respect scrupuleux de ces dispositions par toutes les parties permettra l'instauration de conditions de paix en Afghanistan et autour de l'Afghanistan.

M. Esztergalyos (Hongrie)

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan a fait tout ce qu'il pouvait pour respecter sa part du contrat. Il y a eu des propositions répétées en faveur de la réconciliation nationale ainsi que de nouvelles propositions en vue de parvenir au moins à un cessez-le-feu. Malheureusement, ces offres, faites avec les meilleures intentions, ont été repoussées.

L'ingérence ouverte et occulte dans les affaires intérieures de la République d'Afghanistan se poursuit et s'accroît même. Le risque d'hostilités plus étendues représente un danger pour la paix et la sécurité de la région. Le Conseil de sécurité doit donc agir pour mettre fin à cette situation insupportable.

La sauvegarde de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan est essentielle à un règlement pacifique du problème. En conséquence, il faut absolument que toutes les parties concernées appliquent et respectent scrupuleusement les Accords de Genève.

Nous espérons que le Conseil de sécurité lancera un appel dans ce sens, de façon à désamorcer la situation dangereuse actuelle et à créer les conditions permettant au peuple afghan de vivre de manière pacifique, sans aucune ingérence ni intervention étrangère.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Hongrie des aimables paroles qu'il a prononcées à l'endroit de mon pays, l'Union soviétique, et de moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos responsabilités et nous sommes certains que, sous votre habile direction, le Conseil sera en mesure de traiter la question dont il est saisi de manière efficace.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, pour la manière exemplaire dont elle a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

M. Osman (Somalie)

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité cette année, je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter chaleureusement les membres nouvellement élus au Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès dans l'exercice des importantes responsabilités qu'ils ont assumées.

La présente série de réunions du Conseil de sécurité coïncide avec le premier anniversaire de la signature des Accords historiques de Genève concernant l'Afghanistan. A la suite de la conclusion de ces accords, nous avons tous espéré voir s'instaurer un climat de paix et de stabilité dans le pays. En réalité, en cette étape cruciale de son histoire, plus que jamais auparavant l'Afghanistan a besoin de paix. Cela fait près de 10 ans que la communauté internationale est gravement préoccupée par les tragiques pertes humaines et les souffrances du peuple afghan. Cette tragédie humaine d'une grande ampleur a créé une situation de réfugiés aux dimensions catastrophiques en raison de l'exode de milliers d'Afghans fuyant la tyrannie et la guerre. La communauté internationale est également profondément préoccupée par les effets déstabilisateurs de cette grave situation sur la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales.

Tous ces aspects de la situation en Afghanistan ont été examinés maintes et maintes fois par les Nations Unies. La pression intensive de la communauté internationale s'est fait sentir maintes et maintes fois par le biais des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, les membres du Mouvement non aligné, l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations internationales.

M. Osman (Somalie)

La Somalie a toujours été un ardent défenseur de la cause légitime du peuple afghan qui aspire à la liberté, à la justice et à la dignité.

Les Accords de Genève, dont j'ai déjà parlé, ont couronné les efforts soutenus déployés par les Nations Unies pour éliminer les tensions et le conflit en Afghanistan, afin de restaurer la paix dont le peuple de ce pays a tant besoin. Les Accords sont l'aboutissement de négociations intenses et ardues, ce dont il convient de féliciter chaleureusement les parties en cause et le Secrétaire général.

Pour nous, la conclusion des Accords de Genève et l'achèvement du retrait des troupes soviétiques ont réglé de manière satisfaisante les aspects extérieurs de la situation afghane. Aussi, de l'avis de ma délégation, la situation actuelle en Afghanistan n'est pas le fait d'une intervention étrangère; elle n'est pas davantage liée à un différend entre l'Afghanistan et le Pakistan - ou, en l'occurrence, avec quelque pays que ce soit. C'est en substance un problème purement interne, le peuple afghan étant engagé dans un processus historique, à la recherche d'un règlement politique et de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif reflétant les vœux et les aspirations véritables du peuple afghan. La lutte du peuple afghan pour recouvrer ses droits nationaux et ses droits de l'homme est essentiellement une question interne qui, à notre avis, ne tombe pas sous le coup des Articles 34 et 35 1) de la Charte des Nations Unies. Ma délégation est d'avis, comme nombre de délégations qui ont pris la parole avant elle, que ce débat du Conseil ne peut mener à rien puisqu'il s'agit essentiellement d'un "problème interne".

En maintes occasions depuis la mise en vigueur des Accords de Genève, nous avons entendu l'Afghanistan accuser le Pakistan de violer les dispositions desdits accords. La délégation de l'Afghanistan, au cours de sa longue déclaration au Conseil, a répété ces accusations. Nous avons également entendu la déclaration détaillée du Représentant du Pakistan, qui a rejeté catégoriquement ces accusations. Il convient aussi de noter que ces allégations ont été portées à l'attention de la mission de bons offices des Nations Unies pour l'Afghanistan et le Pakistan. Toutefois, nous croyons comprendre qu'aucune de ces allégations n'a été confirmée par la mission de bons offices.

On n'a trouvé ni camps de formation, ni bases, ni munitions aux endroits indiqués dans la plainte. En fait, la plupart de ces endroits se sont avérés des camps de réfugiés abritant des vieillards, des femmes et des enfants. Les agences

M. Osman (Somalie)

des Nations Unies s'occupant des réfugiés au Pakistan n'ont jamais trouvé de preuves que le Pakistan empêchait les réfugiés de retourner chez eux.

La poursuite du conflit tragique en Afghanistan est la conséquence du déni persistant au peuple afghan de son droit à l'autodétermination. Maintenant que le retrait total des forces interventionnistes de l'Afghanistan est achevé, le moment est venu pour le peuple afghan de régler ses propres problèmes par la voie du dialogue et de la réconciliation nationale. Nous estimons que la paix et la stabilité ne reviendront en Afghanistan qu'après la mise en place d'un gouvernement largement représentatif et acceptable pour l'ensemble du peuple afghan. La mise en place de ce gouvernement, qui est la prérogative des seuls Afghans, est stipulée dans les Accords de Genève et dans la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus le 3 novembre 1988, résolution qui donne entre autres pour mandat au Secrétaire général de faciliter la mise en place d'un tel gouvernement largement représentatif et :

"Réaffirme le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit." (Résolution 43/20, par. 6)

En cette étape cruciale de l'histoire de l'Afghanistan, la communauté internationale a le devoir de faire tout son possible pour panser les blessures profondes infligées à l'Afghanistan. Le peuple afghan qui, depuis près de 10 ans, connaît d'indicibles souffrances, ne peut se permettre de voir continuer la violence, les effusions de sang et la destruction. La situation en Afghanistan ne peut être réglée que par un règlement d'ensemble, conforme aux vœux de la nation afghane, et par la mise en place d'un gouvernement largement représentatif auquel participerait pleinement le peuple afghan. Les efforts de la communauté internationale, et plus particulièrement ceux des parties aux Accords de Genève, doivent tendre à la réalisation de cet objectif primordial, afin que s'instaure un climat favorable permettant au peuple de ce grand pays de consacrer ses ressources et son énergie à la reconstruction nationale, au progrès social et au développement économique.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Somalie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Pologne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GORAJEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Nous nous réjouissons de voir la présidence du Conseil de sécurité occupée par le représentant de l'Union soviétique, pays voisin avec lequel la Pologne partage certaines valeurs et coopère de la manière la plus féconde. Je suis certain que votre vaste expérience ainsi que vos très grandes qualités professionnelles et humaines sont autant d'atouts précieux qui aideront le Conseil à venir à bout des questions complexes inscrites à son ordre du jour pour le mois d'avril.

En même temps, j'aimerais rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, pour la manière exemplaire dont elle a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

M. Gorajewski (Pologne)

Il y a eu un an le 14 avril que les Accords de Genève sur l'Afghanistan ont été signés. La signature des Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan a marqué une évolution importante car elle a ouvert la perspective d'un règlement pacifique du long conflit afghan. Les Accords de Genève constituent un ensemble équilibré d'engagements qui tiennent compte des intérêts des Afghans eux-mêmes et des intérêts des autres parties au conflit. En vertu de ces accords, toutes les dispositions devaient être appliquées de manière intégrée. Le règlement prévoit notamment, en vertu du paragraphe 7 de l'Accord sur les principes des relations mutuelles en vue du règlement de la situation relative à l'Afghanistan et du Mémoire annexe à l'Accord, des arrangements particuliers destinés à assurer l'application fidèle et complète de toutes ses dispositions.

Les incidences mondiales des Accords ont été immédiatement reconnues par la communauté internationale. Le Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale a bien saisi l'état d'esprit général, lorsqu'il a dit le 3 novembre 1988 que ces accords :

"ont également des répercussions globales car ils confirment et stimulent une tendance positive à la recherche de solutions négociées aux conflits internationaux. De ce point de vue, les accords du 14 avril 1988 ont marqué le début d'un processus positif qui touche notamment d'autres conflits régionaux importants et qui a contribué à modifier et à améliorer sensiblement une situation où prévalaient traditionnellement la discorde et le conflit."

(A/43/PV.45, p. 2)

L'Union soviétique a retiré ses forces d'Afghanistan conformément au calendrier fixé dans les Accords de Genève, comme l'a confirmé la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan dans le paragraphe 22 de son rapport (S/20465), parachevant ainsi l'exécution d'un important aspect des Accords de Genève. Il n'en a pas été ainsi dans le cas d'autres obligations découlant de ces accords. Comme l'a noté la mission de bons offices, dans le paragraphe 24 du rapport que je viens de mentionner :

"Au départ, la mission s'est heurtée à un certain nombre de difficultés en ce qui concerne les arrangements à appliquer pour vérifier le respect des obligations énoncées dans le premier instrument des Accords de Genève en matière de non-ingérence et de non-intervention." (S/20465, par. 24)

M. Gorajewski (Pologne)

Malheureusement, cette situation regrettable se poursuit et se trouve même exacerbée, si bien que le Gouvernement afghan a saisi le Conseil de sécurité de la question du non-respect par certaines des parties aux Accords des obligations relatives à la non-ingérence et à la non-intervention.

Cette demande est entièrement légitime au vu de la résolution 622 (1988) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil confirmait qu'il était d'accord pour affecter temporairement en Afghanistan et au Pakistan des officiers militaires pour participer à la mission de bons offices et demandait d'être tenu au courant de l'évolution de la situation, conformément aux Accords de Genève.

Nous sommes préoccupés par la dégradation de la situation en Afghanistan et plus particulièrement par l'absence d'un dialogue intra-afghan en vue de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif, comme le demande la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, et par la persistance de l'ingérence étrangère dans les affaires de l'Afghanistan, étant donné que ces facteurs risquent de saper les Accords de Genève et exercer une influence négative sur le processus politique dans d'autres parties du monde.

Nous sommes convaincus que la paix en Afghanistan ne pourra résulter que du respect scrupuleux des Accords de Genève et de l'ouverture d'un dialogue intra-afghan en vue de mettre en place un gouvernement largement représentatif qui jouira de l'appui et de la participation de tous les secteurs de la population afghane.

Nous nous réjouissons de la politique de réconciliation nationale avancée par le Gouvernement de la République de l'Afghanistan et des efforts que fait ce dernier pour assurer la neutralité permanente et la démilitarisation de l'Afghanistan grâce à la convocation d'une conférence internationale.

La situation inquiétante qui règne en Afghanistan exige la pleine utilisation du mécanisme de contrôle prévu dans les Accords de Genève. Il serait d'une importance pratique de déployer le personnel de la mission dans les régions adjacentes à la frontière afghanistano-pakistanaise. Cette mesure pourrait jouer un rôle important dans le relâchement des tensions et l'application des Accords de Genève.

Nous prenons note de l'assentiment donné par le Pakistan à l'ouverture de trois postes d'observateurs le long de la frontière afghanistano-pakistanaise.

M. Gorajewski (Pologne)

En tant que pays ayant des observateurs militaires participant à la mission de bons offices, nous félicitons le Secrétaire général des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour assurer la pleine application des Accords de Genève de manière intégrée. Nous sommes également heureux des assurances qu'il a données, et qu'il a confirmées dans sa déclaration du 14 avril 1989, selon lesquelles il continuera à apporter toute l'aide nécessaire au peuple afghan en vue de trouver au plus tôt une solution politique et globale en Afghanistan, comme prévu dans la résolution 43/20 de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, nous appuyons les propositions de votre pays relatives à l'établissement d'un cessez-le-feu entre les groupes afghans opposés et la cessation simultanée de fourniture d'armes à tous les belligérants.

Etant donné l'escalade dont on a été témoin ces derniers mois, il est urgent d'adopter des mesures énergiques pour mettre fin au conflit.

Particulièrement importante est la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation en Afghanistan. Nous appuyons la convocation de cette conférence, dont l'issue fructueuse contribuerait à la stabilité de la région et à la paix et à la sécurité internationales.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que le Conseil de sécurité, conscient de ses responsabilités générales en matière de paix et de sécurité internationales et des responsabilités particulières qui lui incombent en vertu de sa résolution 622 (1988), prendra les décisions de nature à appuyer les Accords de Genève et contribuera à la prompte réalisation d'une solution politique d'ensemble en Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Pologne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : J'espérais ne pas avoir à abuser indûment du temps du Conseil pour répondre à la déclaration faite avant-hier par le chef de la délégation du régime de Kaboul. Toutefois, dans cette déclaration il a mis en cause le Royaume de l'Arabie saoudite et la sympathie qu'éprouve le peuple de l'Arabie saoudite pour les droits des Afghans, droits qui

M. Shihabi (Arabie saoudite)

ont été supprimés par le régime de Kahoul, lequel n'a pas hésité à s'attarder sur des questions religieuses dans lesquelles il n'est nullement versé, au contraire du peuple afghan musulman.

Je n'ai pas à confirmer les liens profonds et fraternels islamiques qui lient le peuple de l'Arabie saoudite et le peuple afghan. Tous les Afghans en Afghanistan les connaissent, et tous les Afghans qui ont rendu visite au Royaume de l'Arabie saoudite en ont été témoins.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Il est absurde, de faire de ce lien une question d'armes et d'explosifs. Il est plus absurde encore de vouloir expliquer que ce sentiment est dicté par autre chose que la générosité et la préoccupation que nous avons de voir l'Afghanistan et son peuple bénéficier d'un ferme appui pour parvenir à la stabilité. C'est là notre position en ce qui concerne l'Afghanistan et tous les pays islamiques, de même que tous les pays amis, et ce depuis la fondation du Royaume par le Roi Abdul Aziz et jusqu'au moment où le gardien des deux mosquées sacrées, le Roi Fahd bin Abdul Aziz est monté sur le trône; celui-ci a renforcé davantage le potentiel de générosité du Royaume et réaffirmé son engagement indéfectible en droite ligne avec l'esprit de l'Islam et ce sur le plan local, régional et international. Tout le monde le sait, sauf les ignorants.

Je dis cela dans l'espoir que les représentants du régime de Kaboul, qui siègent parmi nous et qui glanent les articles de journaux et auxquels s'ajoutent les récits imaginaires de personnes poursuivant certains desseins, pourront répondre à ces questions : qui est responsable des catastrophes qui continuent de frapper l'Afghanistan depuis les neuf dernières années? Quel est le responsable de l'occupation étrangère d'un peuple qui n'a connu, à travers son histoire, que des victoires sur les envahisseurs? Aurait-il été possible, comme ils le prétendent, à une force irrégulière, appuyée de l'extérieur de quelque manière que ce soit, de forcer le retrait d'une armée étrangère régulière comme nous en avons été témoins.

C'est le régime de Kaboul, comme nous le savons tous, qui est le responsable de la catastrophe en Afghanistan, dont sont victimes le peuple et le pays afghans. Le monde s'efforce actuellement de remédier aux effets de la catastrophe qui a fondu sur un pays qui vivait dans la paix, la tranquillité et la prospérité. Un peuple libre comme le peuple afghan n'a jamais accepté dans son histoire ce que les dirigeants actuels de Kaboul voulaient pour lui. Les Afghans savent en leur for intérieur qu'aucune théorie politique ne saurait entamer la fierté, la dignité et le courage du peuple afghan, ni le priver de son indépendance. C'est un fait qui réfute tout ce que les représentants du régime de Kaboul ont cité dans leur déclaration, avant-hier, concernant le Royaume et d'autres pays.

Ce n'est pas en lançant des accusations contre d'autres Etats et d'autres peuples, qui n'ont et n'auront jamais d'autre but que d'assurer la sécurité et l'indépendance de l'Afghanistan, que l'on pourra changer quoi que ce soit au statut réel du régime de Kaboul à l'heure actuelle, qui porte aujourd'hui la responsabilité de la grande catastrophe qui a frappé le pays. Les faits sont accablants.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

J'ai dit dans ma déclaration de la semaine dernière que la nation islamique avait fait connaître sa position au cours de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue récemment, au cours de laquelle tout caractère international du régime de Kaboul qui pourrait encore subsister a été infirmé. Elle, c'est-à-dire la nation islamique dont fait partie le peuple afghan, a reconnu le gouvernement afghan provisoire. Le régime de Kaboul n'a aucun statut légitime, ni ici, ni là-bas.

Quant à l'Islam, il n'a rien à voir avec leurs déclarations et leurs allégations. Le Royaume d'Arabie saoudite et ses dirigeants savent parfaitement comment accomplir leurs devoirs de musulmans, domaine dans lequel le régime de Kaboul est entièrement ignorant, sur les plans religieux et temporel.

Finalement, nous avons le ferme espoir que la paix fondée sur la légitimité sera instaurée dans le proche avenir.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, dire combien nous sommes heureux de voir un représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays avec lequel mon pays entretient des relations étroites d'amitié et de coopération, présider le Conseil de sécurité. Nous sommes certains que grâce à votre compétence, à votre expérience personnelle et à votre vaste connaissance des relations internationales, les débats du Conseil seront couronnés de succès ce mois-ci.

Ma délégation se doit également d'exprimer sa reconnaissance à Mme Ahsa Claude Diallo, la représentante du Sénégal, pour la manière avisée dont elle a présidé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Je tiens également à remercier par votre intermédiaire les membres du Conseil de sécurité, qui nous ont donné la possibilité de prendre la parole au sujet du point à l'examen.

Mon pays a suivi avec la plus grande attention le problème afghan à ses différents stades et, comme les autres pays du monde, nous nous sommes déclarés satisfaits de la signature des Accords de Genève, le 14 avril 1989, par le Pakistan, l'Afghanistan et les deux garants, sous les auspices du Secrétaire général. Ces accords ont été accueillis avec satisfaction par la

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

communauté internationale tout entière. Nous espérons que ces accords mettraient fin aux souffrances et aux épreuves du peuple frère d'Afghanistan. Nous continuons à espérer que ces accords seront appliqués dans la lettre et dans l'esprit, car ils sont la garantie sûre de la solution du problème afghan.

La Jamahiriya arabe libyenne, qui entretient des liens étroits d'amitié et de fraternité avec l'Afghanistan et avec le Pakistan, espère sincèrement que leurs divergences seront réglées de manière pacifique, conformément aux Accords de Genève sur le problème afghan, qui garantiront, nous l'espérons, la neutralité et l'indépendance du peuple afghan et mettront fin à cette lutte entre les enfants du même peuple.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme le bien-fondé de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus le 3 novembre 1988, qui demande le plein respect et l'application des dispositions des Accords de Genève. La Jamahiriya arabe libyenne rend hommage à l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour avoir pleinement respecté les dispositions des Accords et totalement retiré ses forces de l'Afghanistan selon l'échéance prévue. Mon pays appuie l'indépendance, le caractère islamique, la neutralité et le statut de non-alignement de l'Afghanistan. Nous appuyons, conformément à la Charte des Nations Unies, la solution du problème afghan par des moyens pacifiques et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour tenter de résoudre ce problème, conformément aux principes des Nations Unies et par respect de sa charte.

Il est temps de mettre fin aux effusions de sang de ce même peuple afghan. Il est temps que les Afghans se mettent d'accord quant à l'avenir de leur pays en respectant les Accords de Genève et les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, grâce à votre savoir-faire et à votre expérience, le Conseil s'acquittera avec succès des tâches importantes qui lui ont été confiées.

Nous voudrions également remercier S. E. Mme Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour le discernement dont elle a fait preuve à la direction des travaux du Conseil de sécurité en mars 1989.

Près de 40 orateurs ont déjà été entendus au cours de l'examen de la question dont le Conseil est saisi. Ce seul fait témoigne de la grande préoccupation qu'éprouvent les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devant la situation relative au règlement de la question afghane et apporte un démenti aux déclarations de certains représentants qui ont essayé de mettre en doute

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

l'opportunité d'examiner au Conseil de sécurité, comme l'a demandé le Gouvernement de la République afghane, la menace à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté nationale de l'Afghanistan.

A cette occasion, il convient avant tout de ne pas oublier que les opérations militaires en Afghanistan représentent le plus important des conflits armés actuels. Il s'agit d'activités fomentées de l'extérieur qui menacent la souveraineté et l'indépendance de l'Afghanistan et la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Ouest.

Nous ne saurions accepter l'affirmation selon laquelle après le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan, tous les aspects de politique étrangère du problème ont disparu et que tout ce qui se passe maintenant en Afghanistan relève simplement des affaires intérieures du peuple afghan. Ces affirmations déforment délibérément la situation actuelle et méconnaissent la cause fondamentale des événements sanglants dans le pays, qui réside dans l'ingérence extérieure grossière dans les affaires de l'Afghanistan.

Il y a un an, lors de la signature des Accords de Genève concernant l'Afghanistan, on espérait qu'il serait possible d'éliminer ce foyer de tensions aiguës, qui empoisonne non seulement le climat de la région, mais le climat international. Mais aujourd'hui, un an après l'achèvement du processus de règlement politique à Genève, les flammes de la guerre continuent de brûler en Afghanistan. En effet, le grand potentiel de paix des Accords de Genève ne pourra être pleinement exploité qu'à condition que la lettre et l'esprit de ces accords soient strictement et rigoureusement respectés par toutes les parties, sans aucune exception.

Alors que l'Union soviétique et la République afghane se conforment inmanquablement aux obligations acceptées, le Pakistan viole les dispositions des Accords de Genève de la manière la plus ouverte et la plus grossière, et les Etats-Unis, de leur côté, agissent d'une façon qui laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne leurs obligations de garant.

Les Accords de Genève reposent sur une base qui prenait équitablement compte des intérêts des Afghans eux-mêmes et des parties concernées dans le conflit, et seul le respect mutuel et strict des obligations assumées par toutes les parties permettrait d'atteindre les objectifs fixés lors de la conclusion de ces accords. La première raison pour laquelle la situation afghane continue de susciter inquiétude et préoccupation est que ces obligations n'ont pas été pleinement respectées.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Les Soviétiques et les Afghans ont assumé le retrait des troupes soviétiques en se basant sur le fait que l'ingérence extérieure dans les affaires afghanes, menée avant tout à partir du territoire pakistanais, cesserait complètement conformément aux Accords de Genève et que, dans ces conditions, il ne serait plus nécessaire de maintenir la présence militaire soviétique pour contrecarrer cette ingérence.

Maintenant, après le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan, il est indéniable que les causes des effusions de sang résidaient et résident toujours dans l'ingérence incessante dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, dont les manifestations se sont très sensiblement accrues depuis le retrait des forces soviétiques.

De nombreux faits relatifs à l'ampleur de l'ingérence dans les affaires de l'Afghanistan figurent notamment dans la lettre de M. Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République afghane, dans les déclarations qu'il a faites au Conseil de sécurité les 11 et 24 avril, de même que dans les interventions des représentants de certains autres pays. Le Conseil de sécurité a reçu le document S/20585, qui contient une liste impressionnante d'exemples d'actes d'agression et d'ingérence du Pakistan dans les affaires intérieures de la République afghane. Ce document contient aussi une liste des localités où sont installés les 162 centres de préparation militaire des forces armées de l'opposition. Or selon les Accords de Genève, il était prévu que, après le départ des forces soviétiques de leurs bases militaires, les camps de préparation militaire et les bases d'approvisionnement de l'opposition situés au Pakistan seraient démantelés.

Non seulement les quartiers généraux, les camps et les centres d'instruction des combattants et des terroristes de l'opposition poursuivent leurs activités sur le territoire pakistanais, mais des armes, des munitions et des effectifs armés continuent d'être transférés ouvertement du Pakistan en Afghanistan. Qui plus est, les forces pakistanaises prennent directement part aux opérations militaires de l'opposition afghane. La présence militaire directe du Pakistan est particulièrement active dans la région de Jalalabad, car l'opposition afghane lie la prise de Jalalabad aux plans ambitieux de mise en place d'un gouvernement dit "de transition", qui ne représente même pas toutes les forces de l'opposition, sans parler de la majorité du peuple afghan.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Le représentant du Pakistan et certains de ses protecteurs essaient de nier les faits qui témoignent de leur ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Mais les faits sont têtus et ne peuvent être réfutés par des acrobaties verbales. A cet égard, nous voudrions nous référer une fois de plus à l'article de Henry Kamm, paru dans The New York Times du 23 avril 1989, auquel se sont déjà référés certains orateurs précédents, et dans lequel il est dit, entre autres, que, dans la guerre menée par les rebelles contre le Gouvernement afghan, les principales décisions sont prises par le Pakistan, en l'absence des Afghans mais avec la participation des Américains. Autrement dit, le Gouvernement pakistanais viole directement les Accords de Genève et encourage et dirige des activités militaires de rebelles en Afghanistan. Je voudrais une fois de plus attirer l'attention sur le fait que l'article paru dans The New York Times a été écrit par un journaliste américain respecté.

En un moment où la situation en Afghanistan continue de susciter de vives préoccupations, l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité toute particulière d'empêcher que les opérations militaires en Afghanistan ne se transforment en conflit régional chronique, lourd de menaces et de conséquences imprévisibles.

Il nous paraît indispensable que les Nations Unies apportent une aide d'ordre pratique en organisant des rencontres régulières entre des représentants de l'Afghanistan et du Pakistan, tel que le prévoient les Accords signés à Genève. En même temps, nous attirons, avec insistance, l'attention sur la nécessité d'accroître l'efficacité et la capacité opérationnelle de la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) et d'établir à cette fin des points de contrôle permanents le long de la frontière pakistano-afghane. Les activités de l'UNGOMAP ont jusqu'ici été sérieusement limitées par la partie pakistanaise. Lors de la création de l'UNGOMAP, on avait prévu que les Accords de Genève seraient appliqués rigoureusement par toutes les parties. Mais puisque le Pakistan viole de façon flagrante ces accords, nous pouvons nous demander à juste titre si l'UNGOMAP, dans sa composition actuelle, est en mesure de venir à bout des tâches sérieuses qui lui ont été confiées. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'UNGOMAP doit étendre et intensifier son action. A cet égard, nous nous rallions à l'avis qui a été exprimé au cours de ce débat quant à la nécessité d'accroître l'importance numérique de l'UNGOMAP.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Un rôle important revient à cet égard au Secrétaire général des Nations Unies, sous les auspices duquel les Accords de Genève ont été conclus. C'est pourquoi nous appuyons l'appel adressé au Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il prenne d'urgence les mesures les plus efficaces en vue de mettre fin à l'intervention étrangère en Afghanistan et, ce faisant, d'appliquer les Accords de Genève dans leur intégralité.

Il est opportun de rappeler également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 43/20, adoptée par consensus :

"Demande à toutes les parties concernées de respecter scrupuleusement et d'appliquer strictement lesdits accords, en se conformant pleinement à la lettre et à l'esprit de ces accords;".

L'Assemblée générale s'est également prononcée pour l'établissement d'un gouvernement de coalition largement représentatif.

Un cessez-le-feu entre les groupes en conflit en Afghanistan serait une mesure importante vers la réalisation de cet objectif, comme l'ont déjà dit de nombreux représentants pendant le débat au Conseil de sécurité. La RSS de Biélorussie appuie la proposition visant à la convocation d'une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan et partage l'opinion, déjà exprimée ici, selon laquelle une rencontre d'experts ou d'un groupe de travail pour procéder à des échanges de vues pourrait être un premier pas vers la convocation de cette conférence. Les participants à ces rencontres pourraient être des représentants des principales forces afghanes, les voisins immédiats de l'Afghanistan et les garants des Accords de Genève.

La RSS de Biélorussie n'a cessé de se prononcer pour la réalisation d'un règlement intra-afghan au moyen de négociations politiques. Elle condamne de la manière la plus catégorique les actes du Pakistan et l'Alliance des Sept qui lui est rattachée, qui sont destinés à intensifier le conflit armé en Afghanistan, et nous exigeons que ces actes cessent immédiatement. Nous estimons que la communauté internationale doit prendre des mesures propres à protéger la souveraineté et l'indépendance de l'Afghanistan de toutes atteintes extérieures.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester passif alors qu'il s'agit d'une menace à la souveraineté et à l'indépendance de l'Afghanistan de même qu'à la paix et à la stabilité dans le Sud-Ouest asiatique. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte qu'il soit mis fin à l'ingérence étrangère et aux effusions de sang en Afghanistan. Des propositions concrètes à ce sujet ont été faites ici et peuvent

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

être trouvées dans les interventions des délégations de l'Afghanistan, de l'Union soviétique et de certains autres pays. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra des mesures efficaces pour faire cesser les effusions de sang en Afghanistan et l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Ce faisant, le Conseil contribuerait de la manière la plus concrète à l'exécution de sa tâche essentielle : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis n'avaient pas l'intention d'intervenir à nouveau dans ce débat. Nous croyons que ce débat n'était pas du tout nécessaire et qu'il a été prolongé inutilement. Nous ne voyons pas en quoi il peut favoriser la cause de la paix ou celle de l'autodétermination du peuple afghan, deux objectifs largement appuyés ici et étroitement liés.

Dans toute la rhétorique enflammée concernant la situation tragique en Afghanistan, un point central a été continuellement méconnu et occulté par les défenseurs du régime illégal de Kaboul. Les Accords de Genève ne prévoient pas un appui externe et artificiel pour sauver le régime de Kaboul. Cela ne peut se faire, car le régime n'a pas l'appui du peuple afghan. Au lieu de cela, les Accords de Genève prévoient que c'est le peuple d'Afghanistan qui doit décider de son propre avenir politique.

Un participant à ce débat a-t-il nié que le peuple afghan lui-même ait un droit indéniable à l'autodétermination? Je ne le crois pas. C'est un droit consacré dans la Charte des Nations Unies.

La tragédie de l'Afghanistan découle du fait que le peuple afghan s'est vu dénier ce droit pendant neuf longues années cruelles d'occupation militaire étrangère. Il se voit encore dénier ce droit aujourd'hui par un régime qui s'accroche désespérément au pouvoir par la force des armes - grâce à des importations nombreuses et continues d'armes de l'étranger - contre la volonté de l'immense majorité de son peuple. Comme d'autres ici l'ont justement fait remarquer, l'exode de plus de cinq millions d'Afghans depuis le début de l'occupation soviétique montre ce que le peuple afghan pense du régime qui lui est imposé. Privé du droit de voter pour élire en toute liberté et toute justice un gouvernement représentatif, le peuple d'Afghanistan a voté avec les pieds.

M. Okun (Etats-Unis)

Le but de ceux qui ont demandé ce débat semble être de persuader le peuple afghan que la communauté internationale d'une manière ou d'une autre espère qu'il acceptera le gouvernement de Najibullah. Il est ridicule de s'attendre à ce que le peuple afghan accepte comme gouvernant librement choisi un ancien chef de la police secrète qui a été mis en place par une puissance étrangère. Il est chimérique de demander au monde d'accorder la légitimité à un régime qui a été créé par une puissance étrangère et qui reste au pouvoir uniquement grâce à l'appui de cette puissance étrangère. La force écrasante d'une intervention étrangère n'a pas réussi à étouffer l'esprit de liberté en Afghanistan. Le régime de Kaboul, même avec l'aide de l'extérieur, va lui aussi inévitablement échouer dans sa campagne pour étouffer cet esprit. La communauté internationale ne cessera d'insister pour que le peuple afghan ait la possibilité de choisir son propre gouvernement. Elle ne donnera pas et ne pourra pas donner son approbation à un régime mis en place illégalement.

M. Okun (Etats-Unis)

Il a été suggéré ici dans un long discours prononcé le 19 avril que les forces étrangères, d'une manière ou d'une autre, jouent un rôle déterminant dans la lutte continue du peuple afghan et dans la résistance afghane. Personne ne peut croire sérieusement que ce même peuple qui a versé son sang et perdu des vies pendant neuf années de lutte pour l'indépendance tolérerait un contrôle étranger d'une autre source. Neuf années d'occupation étrangère ont renforcé la détermination du peuple afghan de faire ses propres choix. Et nous nous devons de lui en donner la possibilité.

Les Etats-Unis sont d'accord avec les nombreux orateurs qui ont justement fait remarquer que l'Afghanistan a été victime de l'agression étrangère. Mais rétablissons les faits. Le Pakistan n'est pas, n'a jamais été, l'agresseur. Comme le Pakistan l'a montré clairement ici au Conseil de sécurité, il a appuyé et continue d'appuyer les termes et les objectifs des Accords de Genève. Ces accords existent. Ils fonctionnent. Ils apportent une réponse claire aux accusations de M. Wakil. En dépit des nombreux rapports de presse, personne ne s'est présenté pour vérifier ces allégations. D'un autre côté, pas une seule des innombrables allégations de M. Wakil n'a été vérifiée par les équipes envoyées par les Nations Unies pour le faire, et je crois comprendre que le Pakistan a récemment accepté que leurs activités soient étendues.

Les Etats-Unis veulent la paix pour l'Afghanistan et je sais que le Pakistan la veut également. Est-ce que quelqu'un ici croit vraiment que le Pakistan veut nourrir et entretenir indéfiniment plus de 3 millions de réfugiés dans les camps situés dans son pays? Les réfugiés ont coûté d'énormes sommes au Pakistan. Comparez le traitement que les citoyens afghans reçoivent de leur voisin le Pakistan avec ce que d'autres leur ont infligé. L'accueil reçu par les réfugiés au Pakistan a été un acte humanitaire et un acte moral que toutes les nations doivent admirer et appuier.

Nous avons également entendu des allégations sans fondement selon lesquelles des Pakistanais franchiraient la frontière afghane. Mais, encore une fois, voyons les faits, ces faits si têtus dont on vient de nous parler. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Les Afghans ont fui vers le Pakistan. Ils le font parce qu'ils savent que le Pakistan leur donnera un abri contre les bombardements et l'irresponsabilité militaire du régime de Kaboul.

M. Okun (Etats-Unis)

La réalisation de la paix en Afghanistan et le droit du peuple afghan de choisir son propre gouvernement sont des objectifs urgents sur lesquels nous devrions tous être capables de nous mettre d'accord. Les longs débats et discussions des nombreuses allégations présentées ici par M. Wakil n'ont pas favorisé ce processus ni augmenté ses chances de conclusion rapide. Nous sommes tout à fait préparés à appuyer les mesures visant à réaliser ces objectifs, mais nous n'arrivons franchement pas à voir en quoi le présent débat y a contribué. Nous espérons que le Conseil de sécurité va maintenant passer à des tâches plus constructives.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Mardi 11 avril, quand le présent débat sur le point à l'ordre du jour intitulé "La situation concernant l'Afghanistan" a commencé, nous avons eu l'occasion de faire savoir aux membres du Conseil de sécurité qu'il n'y avait aucune raison valable pour justifier la demande de convocation de cette réunion. Les circonstances dans lesquelles la demande a été présentée sont intrinsèques à l'Afghanistan. Il n'y avait aucune menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales, comme le prétend la lettre du 3 avril du Ministre des affaires étrangères de Kaboul et la déclaration faite devant le Conseil de sécurité le 11 avril.

En fait, l'évolution de la situation en Afghanistan est le prolongement d'une situation de conflit qui existe depuis près de 10 ans. Un régime non représentatif, qui a été imposé à la suite d'une intervention militaire étrangère, ne survit que grâce à l'assistance, à l'appui et au soutien militaires continus provenant de la même source.

A Kaboul, le régime imposé se trouve dans une situation très difficile. Son pouvoir ne dépasse pas les murs de quelques villes. Tout le monde à la campagne et la majorité écrasante du peuple afghan s'opposent farouchement au régime qui est responsable de la mort et de la souffrance dont a été victime le peuple afghan dans des proportions sans précédent dans l'histoire du pays.

La réalité de cette sombre tragédie a été reconnue même par des membres du régime de Kaboul. Dans une interview donnée à la télévision de Moscou, le 3 février, M. Farid Qayyumi a dit que pendant 10 ans le régime n'a apporté au peuple afghan que faim, destruction, maladie et infections. La résistance a réussi

M. Shah Nawaz (Pakistan)

tout simplement parce qu'elle n'a pas donné à des étrangers, c'est-à-dire l'armée soviétique, la possibilité d'entrer dans le pays.

A la suite de la signature des Accords de Genève, ce régime, qui est l'ennemi de son propre peuple, a été privé de la protection apportée par les forces étrangères qui l'avaient mis en place. En dépit du matériel et de l'appui militaires que le régime continue de recevoir de ses protecteurs, il doit faire face à une fin sans gloire tandis que le temps lui est compté.

Alors que le jour de la vérité approche et que le régime se sent de plus en plus acculé par les forces de la liberté, qui siègent à ses portes pour mettre fin à son règne de terreur et à son asservissement à des maîtres étrangers, le régime s'efforce désespérément de retarder cette fin inéluctable.

Le recours au Conseil de sécurité, dans ces circonstances, est un effort dans ce sens. Le moment qui a été choisi pour tenir ce débat, qui coïncide avec le premier anniversaire des Accords de Genève, de même que la déclaration pleine d'inventions du représentant de Kaboul devant le Conseil de sécurité le 11 avril, montre bien que cette demande de réunion a un caractère de pure propagande. Est-ce Disraeli ou Mark Twain qui a dit "Il y a les mensonges; les purs mensonges et les statistiques". On ne peut être que stupéfait par les statistiques contenues dans la déclaration de Kaboul. Les chiffres donnés dans la déclaration n'ont absolument aucun rapport avec la réalité.

Etant donné le tour pris par le présent débat, j'estime qu'il est nécessaire de le replacer dans sa propre perspective en décrivant brièvement la genèse du problème afghan et en montrant ses effets sur la situation actuelle dans le pays.

Dix années séparent les Accords de Genève, signés le 14 avril 1988, de l'arrivée des forces soviétiques en Afghanistan, en décembre 1979, date qui a marqué l'ouverture d'un chapitre d'agressions, d'invasions et de souffrances jamais vues dans l'histoire contemporaine de l'Afghanistan.

L'arrivée des forces soviétiques, qui ont mis en place M. Babrak Karmal à Kaboul, a également ouvert le chapitre de la résistance grandissante, sans précédent, qui a forcé un changement de régime à Kaboul pendant l'année 1986. M. Babrak Karmal a été chassé du pouvoir et est retourné en exil. Il a été remplacé par M. Najibullah, Chef de la police secrète du régime de Kaboul. On se rappellera que M. Najibullah, ainsi que M. Babrak Karmal et l'actuel ministre des affaires étrangères du régime de Kaboul, appartenaient à un petit groupe de six qui ont été ramenés à Kaboul quand les forces soviétiques sont entrées en Afghanistan.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Au moment où M. Najibullah a été placé au pouvoir, les effectifs des forces soviétiques en Afghanistan étaient passés de 50 000 à près de 150 000. Dans la tradition afghane, plus la présence étrangère est grande et plus elle représente un obstacle, plus la résistance s'étend et devient visible. L'expérience de ceux qui accomplissent un "devoir international" est devenue un cauchemar.

Ce n'est qu'après l'accession de M. Gorbatchev au pouvoir que l'Union soviétique a admis sa hégémonie et adopté des mesures pour panser cette "plaie sanglante". C'est l'acceptation de la réalité qui a accéléré le processus de négociations en vue d'un règlement pacifique du problème afghan, sous les auspices des Nations Unies, et facilité la signature des Accords de Genève.

Mais à ce moment-là, plus d'un million d'Afghans étaient déjà tués, plus de 5 millions chassés du pays pour chercher refuge au Pakistan et en Iran, et l'infrastructure politique, économique et sociale du pays était détruite.

Le processus non-abouti de conquête et le retrait final des forces étrangères ont créé des schismes profonds au sein de la société afghane, rendant la réconciliation nationale difficile et longue.

Qui peut oublier les horreurs des prisons où de nombreux Afghans ont perdu la vie, y compris d'éminents dirigeants, comme le regretté Noor Ahmed Etemadi, ancien premier ministre et ancien ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, et un autre Premier Ministre, Musa Shafiq? Qui peut oublier l'assassinat de la famille Mujaddadi dont la bibliothèque qui était un trésor national, a été brûlée?

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Deux mois à peine se sont écoulés depuis le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, le 15 février. Il est certain que personne ne s'attendait que l'héritage légué par les forces étrangères à la suite de près de 10 années d'intervention et d'occupation - le démembrement du pays, la destruction, l'amertume et la haine - disparaîtrait du jour au lendemain ni que les rivalités entretenues durant cette période allaient en un clin d'oeil céder le pas à la réconciliation nationale et l'établissement d'un gouvernement largement représentatif.

Le processus de réconciliation nationale se serait en fait déroulé plus facilement si le retrait de l'Union soviétique d'Afghanistan avait été complet à tous égards. L'actuel régime de Kaboul - création de l'intervention militaire étrangère - continue de recevoir l'assistance illimitée militaire et autre qui est vitale pour lui. C'est cette assistance qui prolonge sa vie précaire et, partant, l'agonie de la population à l'intérieur comme à l'extérieur des villes assiégées.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, un gouvernement provisoire représentant tous les partis - à l'exception du parti démocratique populaire d'Afghanistan (PDPA) - a déjà été établi par la résistance afghane. En fait, des sièges ont été réservés pour des représentants acceptables de Kaboul également. Ce gouvernement provisoire a été admis à l'Organisation de la Conférence islamique et reconnu par quatre Etats Membres.

La résistance, qui non seulement a survécu à l'intervention militaire étrangère mais est devenue la voix authentique du peuple afghan, tire sa force non point de l'assistance étrangère mais de profondes réserves de patriotisme et de force morale et spirituelle, caractéristiques du génie afghan.

Ce que l'actuel débat au Conseil de sécurité a d'extraordinaire, c'est que les orateurs qui ont prononcé des déclarations à l'appui du représentant de l'Union soviétique - lui-même y compris, bien sûr - tenaient tellement à accuser le Pakistan de prétendues violations des Accords de Genève qu'ils ont oublié les deux éléments les plus importants du conflit qui se poursuit en Afghanistan. Le premier de ces éléments est que ce sont l'Union soviétique et les régimes serviles successifs mis en place par elle à Kaboul qui doivent porter l'entière responsabilité de la tragédie qui se déroule en Afghanistan et de la poursuite du conflit avec la participation de l'Union soviétique. Le deuxième élément, ce sont l'ampleur et la puissance du mouvement de la résistance afghane - dont la force s'est accrue avec l'arrivée de nouveaux contingents des forces d'occupation -

M. Shah Nawaz (Pakistan)

et qui est devenu une formidable force de combat. Ce mouvement est surtout présent dans les campagnes et frappe aux portes mêmes des villes que le régime de Kaboul tient de façon précaire, grâce à la fourniture massive d'armement acheminé par le biais du pont aérien établi depuis Moscou.

Le Pakistan n'a rien à voir avec la situation à laquelle le régime de Kaboul est confronté, régime qui ne représente en rien le gouvernement légitime d'Afghanistan. Le Pakistan n'a proféré aucune menace contre le régime de Kaboul. Le Pakistan ne cherche en aucune façon à s'ingérer ou à intervenir dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. La guerre de libération afghane se fait inévitablement sentir sur le Pakistan en raison des conditions imposées par l'histoire et la géographie. Nous avons un intérêt primordial à voir intervenir un règlement politique, qui doit être réalisé par les Afghans eux-mêmes, sans intervention ni ingérence étrangères, règlement qui permettrait aux millions de réfugiés chez nous de rentrer dans leurs foyers. Le Pakistan ne fera rien qui puisse détruire la réputation qu'il a auprès du peuple afghan, dont les principaux éléments sont les liens historiques, religieux et culturels, et dont découle naturellement notre sympathie à l'égard de la résistance et en vertu de laquelle notre terre est devenue l'asile naturel de millions de familles afghanes chassées de leur patrie par l'intervention militaire étrangère.

Si l'appui de principe accordé par le Pakistan au rétablissement du droit du peuple afghan à l'autodétermination est considéré comme une menace par le régime de Kaboul, cela ne fait que témoigner du caractère de ce régime.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général sont parfaitement au courant de la situation en Afghanistan et ont mis en place sur le terrain un mécanisme - sous la forme de la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) - destiné à tenir le Secrétaire général continuellement informé de l'évolution de la situation sur place, conformément au mandat de l'UNGOMAP, pour le cas où il serait nécessaire de procéder à une enquête sur toute violation présumée des Accords de Genève. Le Pakistan a fidèlement eu recours à ce mécanisme. Il n'a jamais eu l'intention de passer outre l'UNGOMAP ni de recourir au Conseil de sécurité lorsque cela n'était pas nécessaire.

Les accusations lancées par Kaboul ont fait l'objet d'une enquête approfondie de la part de l'UNGOMAP et se sont avérées sans fondement. Aucune n'a jamais pu être prouvée. Comme nous l'avons fait remarquer dans notre déclaration du 11 avril, aucune preuve sérieuse n'a jamais été présentée à l'appui des allégations de

M. Shah Nawaz (Pakistan)

violation des Accords de Genève dont le Pakistan a été accusé. Le Pakistan, avons-nous déclaré, est en fait la partie lésée, et les violations, par Kaboul, des Accords de Genève sont prouvées par les violations de l'espace aérien et du territoire pakistanais. Des avions de Kaboul ont été abattus en territoire pakistanais et leurs pilotes soviétiques et afghans capturés. En même temps, à la suite de l'affrontement sanglant entre le régime et la population afghane, il y a eu un nouvel afflux de réfugiés afghans, qui est venu grossir le nombre des trois millions d'Afghans déjà réfugiés en territoire pakistanais.

Au cours de la réunion du 17 avril, un représentant a déclaré que les Accords de Genève n'avaient pas abouti à un résultat idéal. C'est exact. Les Accords de Genève traitent uniquement des aspects extérieurs du problème afghan - c'est-à-dire le retrait des troupes étrangères, le retour des réfugiés, l'accord sur la non-ingérence et la non-intervention et les garanties internationales. A aucun moment, les négociations de Genève n'ont traité des affaires intérieures de l'Afghanistan, qui sont du seul ressort du peuple afghan.

Suivant l'exemple du représentant de Kaboul, certains orateurs ont demandé un cessez-le-feu immédiat. Le Pakistan n'est pas partie au conflit interne en Afghanistan et ne peut par conséquent parler d'une question qui relève entièrement de la compétence du peuple afghan.

Le Représentant permanent de Cuba a parlé de la nécessité d'utiliser pleinement les réserves morales et l'énergie des Nations Unies pour instaurer la paix en Afghanistan et préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Aucun pays n'a préconisé cette ligne d'action avec plus de vigueur et de persistance que le Pakistan. Le Pakistan continue d'avoir toute confiance dans la capacité des Nations Unies de contribuer largement au rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté du peuple afghan, qui se bat héroïquement pour sa liberté depuis 10 ans ainsi que pour recouvrer son droit à l'autodétermination, qu'aucune force au monde ne saurait lui nier. C'est à la réalisation de ce noble objectif que les réserves morales et l'énergie des Nations Unies devraient être consacrées.

Monsieur le Président, nous avons été surpris par les accusations que vous avez lancées contre nous dans la déclaration que vous avez prononcée mercredi dernier, 19 avril, en votre qualité de Représentant permanent de l'Union soviétique, accusations qui sont venues appuyer et compléter les allégations grossières contenues dans la déclaration faite par le représentant de Kaboul.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

le 11 avril au Conseil de Sécurité. Nous avons déjà répondu à ces allégations dans notre déclaration du 11 avril au Conseil de sécurité et les rejetons une fois de plus catégoriquement.

La déclaration de l'Union soviétique tendait visiblement à décharger l'Union soviétique de toute responsabilité vis-à-vis de l'énorme tragédie qui s'est abattue sur le peuple afghan et à trouver un nouveau bouc émissaire. Il serait naïf de s'imaginer que la communauté internationale, témoin oculaire de la tragédie du peuple afghan, puisse se laisser bernier par une telle manoeuvre.

La respectabilité que l'Union soviétique semble maintenant vouloir rechercher se heurte à plus d'un million de martyrs afghans et aux décombres des foyers de milliers de villes et de villages détruits et complètement rasés.

Aucun sophisme, aucune "nouvelle philosophie" ne saurait dissimuler la vérité, à savoir que la politique soviétique d'appui au régime brutal et sauvage de Kaboul a provoqué la mort, la mutilation, le déracinement et l'exode de près des deux tiers de toute la population du pays, qu'elle a causé la destruction partielle ou totale des deux tiers des villages afghans et ruiné entièrement l'infrastructure rurale de l'Afghanistan, et qu'elle a transformé la campagne afghane en un gigantesque champ de mines qui, pendant plusieurs décennies encore, continueront de mutiler et de tuer des hommes, des femmes et des enfants afghans.

Maintenant qu'elle a retiré ses forces d'Afghanistan, l'Union soviétique exige que le peuple afghan continue d'accepter le régime assassin de Kaboul sous une forme ou une autre. Elle menace ouvertement de continuer de fournir à ce régime toute l'assistance militaire dont il pourrait avoir besoin, y compris "des armes encore jamais vues en Afghanistan", de façon à lui permette de survivre au mépris de la volonté du peuple afghan.

Au lieu d'user de l'influence dont elle jouit indéniablement pour faciliter la recherche d'un règlement, conformément aux droits et aux vœux du peuple afghan ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolutions adoptées à une écrasante majorité, l'Union soviétique continue à vouloir imposer des conditions que ne peuvent accepter tous les secteurs de l'opinion afghane, pour prix de la paix. Aucune propagande, si habile soit-elle, dirigée contre mon pays et les moudjahidin ne saurait cacher la vérité à la communauté internationale.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Soumettons donc ces questions à l'opinion mondiale. A qui la faute si les effusions de sang se poursuivent en Afghanistan? Qui s'oppose à la restauration du droit à l'autodétermination du peuple afghan? Qui viole l'esprit et la lettre des Accords de Genève censés préparer le terrain pour un règlement d'ensemble, rapide et pacifique, conformément aux vœux du peuple afghan?

Est-ce ceux qui ont mis un énorme arsenal d'armes modernes à la disposition de ce régime maudit qui a tué un million des siens et n'hésitera pas à continuer de faire de l'Afghanistan un charnier pour cramponner le pouvoir, ou bien ceux qui réclament que le pouvoir soit immédiatement et pacifiquement transféré du régime illégitime et maudit de Kaboul - imposé par l'intervention militaire étrangère - à un gouvernement largement représentatif et acceptable pour le peuple afghan?

Les autorités soviétiques ont elles-mêmes eu l'occasion de parler à des moudjahidin afghans à Taïf, Téhéran et Islamabad. Nulle part elles n'ont trouvé le moindre Afghan prêt à un dialogue avec elles ou prêt à former une coalition avec le PDPA. Le représentant du Secrétaire général a de même consulté plusieurs éléments afghans et a fait rapport à l'Union soviétique. Et pourtant, faisant fi de cette réalité politique fondamentale qu'est l'opinion afghane à l'égard du PDPA, l'Union soviétique persiste à dire que si le peuple afghan veut vivre en paix, il lui faudra composer avec le régime de Kaboul, régime rejeté qui ne représente personne.

C'est comme si l'on proposait une solution militaire au problème de l'Afghanistan. Le Pakistan rejette pareille solution. Depuis le commencement, nous avons insisté sur la nécessité d'un règlement politique du problème sous les auspices des Nations Unies. C'est l'Union soviétique qui a cherché - en vain - une solution militaire; c'est elle qui, malheureusement, persiste dans sa politique militaire par personnes interposées.

L'intervention militaire soviétique a continué après l'achèvement officiel du retrait soviétique. Elle prend désormais la forme d'un appui militaire massif et non dissimulé au régime qui, lui, n'a nullement l'appui du peuple afghan.

Pour le peuple afghan, la "nouvelle pensée" politique soviétique, cela veut dire que l'Union soviétique a réintroduit des missiles Scud - qui ne sont rien d'autre que des armes de terreur - en Afghanistan depuis le retrait de ses troupes. S'il est vrai que ces missiles ont bien peu d'effet sur les moudjahidin, ils sèment toutefois la terreur parmi la population civile. Mettre ces armes de

M. Shah Nawaz (Pakistan)

destruction massive à la disposition d'un régime irresponsable et en train de sombrer - qui s'en est déjà servi contre mon pays - c'est commettre une violation flagrante des Accords de Genève. En outre, l'Union soviétique fournit littéralement à la chaîne des bombes-grappes et d'autres armes de destruction hautement sophistiquées au régime de Kaboul. Les convois militaires et le pont aérien organisés par l'Union soviétique en direction de Kaboul sont le prolongement de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, en violation ouverte des Accords de Genève.

En conséquence, le Gouvernement du Pakistan demande formellement au Secrétaire général d'établir de nouveaux postes de la mission de bons offices dans les villes de Hairatan et de Torghundi ainsi que dans les aéroports de Kaboul, de Bagram, de Shindad et de Kandahar, afin de contrôler le respect par l'Union soviétique de ses obligations aux termes des Accords de Genève.

Les allégations selon lesquelles l'armée et les services de renseignements pakistanais participeraient aux combats en Afghanistan sont dénuées de tout fondement. Si, comme le prétend Kaboul, le quart des moudjahidin qui se trouvent autour de Kaboul sont des Pakistanais déguisés et si le Pakistan fournit un appui d'artillerie jusqu'à 90 kilomètres à l'intérieur de l'Afghanistan, nul doute que le régime aurait réussi à ce jour à en apporter la preuve. Tout ce qu'il a pu faire, c'est orchestrer une conférence de presse ridicule à Kaboul. Aucun des journalistes indépendants étrangers sur les lieux n'a découvert la moindre preuve susceptible d'étayer les fantaisies de Kaboul. Les rapports de la mission de bons offices, qui sont les seuls auxquels on peut se fier, n'ont prouvé aucune de ces folles accusations.

L'accusation selon laquelle le Pakistan se serait malhonnêtement acquitté de ses obligations est en soi loin d'être honnête car son but est de détourner l'attention du véritable obstacle au règlement pacifique. Si on ne parvient pas à un transfert rapide et pacifique des pouvoirs à un gouvernement intérimaire acceptable pour tous, c'est en raison du soutien militaire soviétique au régime de Kaboul.

La bataille de Jalalabad a montré que les forces du régime de Kaboul sont prêtes à se servir de la population civile comme bouclier contre les moudjahidin. Les habitants de Jalalabad sont confinés dans leurs maisons par un couvre-feu strictement appliqué et on leur interdit de quitter la ville. Les hélicoptères

M. Shah Nawaz (Pakistan)

approvisionnement des forces du régime atterrisent désormais au centre de la ville, les moudjahidin hésitant à tirer par peur d'atteindre des civils.

En démocratie, il est naturel que toute une gamme de points de vue puissent s'exprimer. Chaque leader politique a parfaitement le droit d'exprimer ses opinions, que celles-ci plaisent ou non, et il est libre aussi de les faire connaître à qui bon lui semble. C'est ce qu'a fait M. Wali Khan. Toutefois, c'est un fait que la vaste majorité des Pakistanais ne partagent pas ses vues. Citer ses vues à l'appui de l'argument selon lequel le peuple pakistanais est divisé ou n'appuie pas la politique gouvernementale à l'égard du règlement de la question afghane, c'est dénaturer les faits et vouloir leurrer la communauté internationale.

L'accusation selon laquelle le Pakistan veut imposer une confédération avec l'Afghanistan est aussi honteuse qu'absurde. Cette accusation a été démentie en maintes occasions, et tout récemment encore - le 15 février - par un porte-parole officiel qui a déclaré que le Président Ghulam Ishaq Khan n'avait fait aucune déclaration proposant une confédération entre le Pakistan et l'Afghanistan. On devrait plutôt se demander quelles sont les intentions soviétiques quand on sait que plus de 400 accords et traités ont été imposés à l'Afghanistan ces huit dernières années.

En ce qui concerne la cessation des fournitures d'armes, les documents montrent qu'une telle offre a été faite à l'Union soviétique, qui l'a rejetée. Et voilà qu'après avoir approvisionné Kaboul pendant des années, elle revient subitement sur cette proposition. La question se pose donc de savoir si l'Union soviétique souhaite véritablement l'arrêt des combats ou si elle entend donner un avantage militaire décisif à ses clients de Kaboul.

La proposition visant la convocation d'une conférence internationale sur la neutralité et la démilitarisation de l'Afghanistan n'a rien à voir avec la nécessité de faciliter un règlement d'ensemble. C'est là quelque chose qu'un gouvernement représentatif et légitime devra envisager, s'il le souhaite, quand un règlement d'ensemble aura été obtenu.

De même, l'idée d'une force de maintien de la paix des Nations Unies - qui dépend d'un cessez-le-feu - ne pourrait être prise en considération que si les parties en jeu sont d'accord, et ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les Nations Unies jouent déjà un rôle dans la promotion d'un règlement en Afghanistan. Le représentant du Secrétaire général a pressenti plusieurs éléments afghans et il appartient au Secrétaire général de se prononcer sur une approche

M. Shah Nawaz (Pakistan)

possible à la lumière de ses conclusions. Insister pour que le Secrétaire général prenne des initiatives inacceptables pour le peuple afghan compromettrait le prestige et l'autorité de ce dernier sans favoriser en rien un règlement.

Le rapport de la mission de bons offices sur l'application des Accords de Genève ne donne aucune raison de croire, comme on l'a prétendu, que le Pakistan fait de l'obstruction. La déclaration du Général Helminen a été déformée pour laisser entendre qu'il critiquait le Pakistan. La déclaration selon laquelle la mission de bons offices n'avait pas fait d'enquête sur la moindre allégation de violation, conformément aux procédures convenues, est fausse et elle n'est pas corroborée par le rapport. D'après la mission de bons offices, la vaste majorité des plaintes de Kaboul étaient de nature telle qu'il était impossible de les vérifier. En fait, le Pakistan s'est efforcé de fournir des moyens plus importants que ceux prévus dans les Accords de Genève pour mieux coopérer avec la mission de bons offices.

Contrairement à ce qu'a prétendu le représentant de Kaboul, le Pakistan a participé aux réunions pour examiner les rapports de la mission. Trois réunions de ce genre ont déjà eu lieu et la quatrième est prévue pour le 27 avril.

Nous avons aussi répondu de manière positive au Secrétaire général lorsqu'il a demandé des postes supplémentaires pour les observateurs de la mission à Chaman, à Parachinar et à Torkham, en plus de ceux de Peshawar et de Quetta.

Le Pakistan n'est pas responsable de la poursuite des hostilités en Afghanistan, où une poignée de fanatiques appuyés par des approvisionnements ininterrompus de l'Union soviétique renforcent les villes sur le point d'être submergées par la vague de la résistance. Le mouvement de résistance, qui est sur le point de triompher, n'est pas signataire des Accords de Genève et il n'est donc tenu par aucune des dispositions desdits accords. Puis-je rappeler au Conseil de sécurité que les leaders de la résistance ont été tenus à l'écart des négociations de Genève par l'Union soviétique, même si nous avons sincèrement conseillé qu'ils soient invités à y participer?

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La deuxième déclaration du représentant de Kaboul, faite à la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 24 avril, n'a rien de nouveau. Il y a répété certaines accusations sans fondement contre le Pakistan, en leur donnant un nouveau tour pour faire bonne mesure. Je ne crois pas nécessaire de revenir une fois encore sur ces allégations, qui n'étaient que de simples variations sur des thèmes connus.

La lutte actuelle en Afghanistan et les batailles qui ont lieu autour des villes de ce pays sont des faits internes qui ont suivi le retrait des troupes soviétiques. Le Pakistan n'a rien à voir avec ces événements, sinon qu'ils affectent sérieusement la paix et la stabilité de ses propres zones frontalières et ont un profond impact sur les réfugiés afghans se trouvant sur le sol pakistanais. En fait, un nouveau flux de réfugiés au Pakistan a suivi les combats autour de Jalalabad, et les grandes tribus des deux côtés de la frontière sont inquiètes et perturbées en raison des combats dans lesquels leurs parents et leurs amis sont mêlés.

Nous rejettons catégoriquement les accusations non fondées selon lesquelles le Pakistan a violé les Accords de Genève. L'allégation selon laquelle les forces pakistanaises participent aux combats autour de Jalalabad est tout à fait absurde et ne résiste à aucun examen. L'énormité de cette accusation - dont la fausseté est tangible - montre clairement que les allégations absurdes avancées contre le Pakistan dans la déclaration de Kaboul et d'autres déclarations du même genre sont dénuées de toute substance, relèvent de la propagande et ne méritent pas qu'on s'y attarde.

Si le représentant de Kaboul est un avide lecteur des journaux, il devrait savoir que même avant qu'il prononce sa déclaration le New York Times du 24 avril avait publié le rejet par le Gouvernement pakistanais des allégations contenues dans la dépêche de Henry Kamm, datée du 16 avril et publiée dans le New York Times du 23 avril. Le rejet du porte-parole du Gouvernement pakistanais a été fait en ces termes :

"L'attention du porte-parole du Foreign Office a été attirée par un article de Henry Kamm, paru dans le New York Times du 23 avril 1989, dans lequel il prétend qu'à une réunion tenue à Islamabad à laquelle aucun Afghan n'était présent mais à laquelle participait des civils pakistanais de rang élevé et des officiers pakistanais, une décision aurait été prise en vue de préparer l'attaque contre Jalalabad par les moudjahidin afghans.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Le porte-parole a dit que ce rapport était sans fondement. Il a dit que la lutte des moudjahidin était une question interne et que ce genre de décision ne pouvait être prise que par les Afghans. Il a expliqué que les moudjahidin, qui depuis neuf ans combattent avec succès pour la liberté et l'indépendance contre une superpuissance, n'avaient certainement besoin ni d'aide ni d'avis dans leur lutte contre le régime fantoche illégal.

Le porte-parole a nié catégoriquement qu'il y aurait des divergences d'opinions au sein du Gouvernement sur la question afghane. Nul pays dans le monde, a-t-il dit, n'a été plus affecté par les troubles en Afghanistan que le Pakistan, qui continue d'héberger plus de trois millions de réfugiés afghans. Un prompt règlement pacifique et d'ensemble qui permettrait à ces réfugiés de retourner dans leurs foyers est un objectif qui ne peut donner lieu à des divergences d'opinion.

Le porte-parole a qualifié de malveillante l'observation selon laquelle les dirigeants du gouvernement provisoire afghan n'avaient pas été tenus au courant des décisions concernant l'Afghanistan. Le Gouvernement pakistanais n'a pris aucune décision quant à ce que les Afghans devaient ou ne devaient pas faire. C'est leur droit et leur responsabilité exclusifs. Cependant, le Pakistan continuera d'appuyer tous les efforts faits pour parvenir à un règlement pacifique d'ensemble du problème afghan. Le Pakistan encouragera le gouvernement provisoire afghan et coopérera avec lui à cette fin."

De même, les dirigeants de la résistance afghane ont publié une déclaration disant qu'ils n'avaient pas connaissance d'une réunion tenue le 5 mars, au cours de laquelle la décision aurait été prise sans leur participation d'attaquer Jalalabad, et ont ri à l'idée que le Pakistan était à même de donner des ordres.

Dans sa déclaration, le représentant de Kaboul a également menacé d'attaquer le Pakistan avec des fusées si, comme il l'a dit, une guerre planifiée et systématique se poursuivait contre le Pakistan. Personne ne devrait se laisser impressionner par des termes, aussi évocateurs que "planifiée, systématique et graduelle", que le représentant de Kaboul a utilisés dans sa déclaration. Nous avons dit ne jouer aucun rôle dans les combats en Afghanistan, et il vaut la peine de répéter que le Pakistan n'est mêlé en aucune manière à la lutte interne qui se poursuit en Afghanistan. Le fait est que ce régime est équipé d'armes soviétiques pour mener son dernier combat avec son propre peuple.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Personne ne doit douter de la capacité du Pakistan de donner une bonne leçon à tout agresseur potentiel. A ce sujet, j'informe le Conseil de sécurité que, pour répondre à une question concernant la possibilité de voir la guerre débordée au Pakistan, le Premier Ministre du Pakistan a dit que le Pakistan n'avait pas l'intention de devenir partie au conflit afghan. Cependant, si le régime de Kaboul devait recourir à un acte d'agression contre le Pakistan nous saurions lui répondre comme il se doit.

Le Premier Ministre a été heureux de l'achèvement du retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et a dit qu'on trouvait la raison de la poursuite du conflit en Afghanistan dans le fait que le régime fantoche mis en place par les soviétiques continuait de s'accrocher au pouvoir. Les moudjahidin afghans ne sont pas prêts à négocier avec le régime illégal de Kaboul, a dit le Premier Ministre.

Le Premier Ministre a dit que le Pakistan souhaite un règlement politique du problème et ne veut imposer son point de vue à personne.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni le 24 avril, une bonne partie de son temps a été gaspillé par le représentant de Kaboul qui a cité in extenso la dépêche de Henry Kamm, parue dans le New York Times du 23 avril, laquelle occupe 13 pages de la déclaration de ce représentant.

C'est un jeu dangereux. Citer sélectivement des articles de presse tendancieux pour satisfaire ses propres besoins est un jeu auquel tout le monde peut jouer. Par exemple, dans le New York Times d'hier, il y a un article de John Burns qui dit, notamment, que des dizaines de milliers d'Afghans se trouvant dans la zone d'Herat avaient perdu leurs foyers, tandis que de nombreux autres avaient perdu la vie, dans les tactiques de saturation par bombardements et tirs d'artillerie auxquelles ont recouru les forces soviétiques qui se sont retirées en février. Dans cet article, il est dit que :

"Comme Genghis Khan et Tamerlane, qui ont assujéti Herat au cours de son histoire longue de 2 300 ans, les forces soviétiques qui ont occupé cette ville pendant neuf ans en ont réduit une grande partie à un tas de décombres." Il parle du régime de Kaboul comme d'un gouvernement lié à Moscou et des villes comme étant les dernières redoutes du gouvernement, hors desquelles le régime de Kaboul ne tient virtuellement à rien.

Dans la dépêche de John Burns on trouve une description à faire dresser les cheveux sur la tête de la destruction de Darwaza-i-Mashad,

M. Shah Nawaz (Pakistan)

"une zone s'étendant sur la partie occidentale de la ville qui a été rasée par les forces soviétiques après que les guérillas eurent occupé la région en 1979. A perte de vue, tout ce qui reste maintenant ce sont des murs déchiquetés et des poutres tordues. Les ruines d'une maison autrefois spacieuse sont recouvertes par des herbes. Seul le chant des oiseaux rompt le silence. Sur les quelques toits qui subsistent, des soldats du Gouvernement montent la garde avec des mitrailleuses.

Dans une scène semblable le long de la partie orientale de Kandahar, la destruction est un monument aux souffrances infligées au pays par le coup marxiste de 1978, au soulèvement musulman qu'il a provoqué et à l'intervention militaire soviétique. A Herat, c'est à contre-cœur que les fonctionnaires du gouvernement essaient d'attribuer cette destruction aux partisans, qui ont abandonné la région après un dernier bombardement des forces aériennes soviétiques, en février 1986."

Il cite un Russe qui, les larmes aux yeux, aurait dit à son compagnon que la destruction avaient surtout été causée par des bombardements soviétiques après que les partisans eurent tendu dans les rues étroites une embuscade aux chars soviétiques au cours d'un assaut en 1982. D'après lui, le Russe aurait également dit, "Tout ce que nous avons touché est devenu poussière".

Au début de ma déclaration prononcée devant le Conseil de sécurité le premier jour de la session actuelle, et à nouveau dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'ai dit que rien ne justifiait la demande relative à la session actuelle sur la situation concernant l'Afghanistan. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que l'Union soviétique et Kaboul ont eu des vues diamétralement opposées sur la nécessité de tenir une session du Conseil de sécurité en janvier 1980, alors qu'une telle session s'imposait compte tenu de la présence de plus de 50 000 soldats étrangers en Afghanistan. La réunion avait été demandée par près d'un tiers des membres de l'Assemblée générale.

A cette occasion, à la 2185e séance du Conseil de sécurité, tenue le 5 janvier 1980, le représentant permanent de l'Union soviétique a dit :

M. Shah Nawaz (Pakistan)

"La délégation soviétique s'élève énergiquement contre l'examen par le Conseil de sécurité de la question dite de la situation en Afghanistan... La proposition visant à entraîner le Conseil de sécurité dans un examen des événements qui se déroulent en Afghanistan est absolument dénuée de fondement et inadmissible, car elle signifierait une ingérence de la part des Nations Unies dans des questions qui relèvent exclusivement de la compétence du peuple et du Gouvernement de ce pays." (S/PV.2185, p. 4)

Lors de la même séance, le représentant du gouvernement de Kaboul a fait une déclaration, dans laquelle il disait :

"Nous sommes ici pour faire état de notre protestation et de notre inquiétude face à la convocation du Conseil de sécurité..."

Les événements récents en Afghanistan ... ne sont pas des questions qui tombent sous le coup de l'Article 34 de la Charte et ne peuvent, comme telles, être soumises à l'examen du Conseil de sécurité...

Permettre un tel examen revient à accepter de détourner l'opinion mondiale des menaces réelles à la paix et à la sécurité mondiales...

La présente réunion du Conseil constitue donc à notre avis une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, contrairement aux dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies." (Ibid, p. 37)

Il achevait en disant que :

"Le Conseil de sécurité ne devrait pas se laisser utiliser à des fins de propagande sous prétexte de menaces imaginaires à la paix et à la sécurité mondiales." (Ibid, p. 47)

La demande par le régime actuel de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité représente maintenant un revirement complet de la position adoptée en janvier 1980, et fait preuve d'une insensibilité totale aux conséquences de cette contradiction inhérente. Cette demande découle manifestement du désir du régime de Kaboul de donner un caractère externe à ses problèmes nationaux, qui sont sur le point de l'écraser.

Le débat a commencé quatre jours après le début du ramadan, et il se poursuit depuis plus de deux semaines déjà. Notre patience est mise à rude épreuve, car ce débat a été utilisé pour déformer les faits et torturer la vérité, jour après jour, en ce mois sacré. S'il fallait vraiment infliger ce débat au Conseil de sécurité, on aurait pu tout au moins nous épargner ce rythme poussif et insupportable. Une journée aurait dû suffire pour calmer les esprits.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Nous espérons que ce vain débat nous aura appris que le Conseil de sécurité ne doit pas se laisser utiliser d'une manière qui réduit sa stature et compromet sa capacité de s'occuper de questions qui affectent réellement la paix et la sécurité dans le monde.

En fait, à la suite des déclarations faites au Conseil de sécurité le 11 avril, l'inutilité des discussions est devenue évidente, et le 12 avril, vous-même, Monsieur le Président, nous avez dit que si le Pakistan le voulait bien, le débat pourrait être abandonné en faveur d'une déclaration du Président. Pour faire preuve de bonne volonté, nous avons réagi positivement. La poursuite du débat, qui n'a offert rien d'autre que de nouvelles occasions de se livrer à une propagande méprisable contre le Pakistan, nous a pris par surprise et a effectivement hypothéqué l'option d'une déclaration par le Président.

Je dirai, pour conclure, qu'indépendamment de l'incongruité d'une réunion du Conseil dans ces conditions, nous devrions tout au moins nous efforcer de donner une tournure positive à nos discussions.

L'Afghanistan a déjà beaucoup souffert de l'intervention militaire soviétique des 10 dernières années. La situation actuelle ne saurait être résolue par des vœux pieux ou par la présentation de propositions peu réalistes qui cherchent à détourner l'attention du véritable problème.

Le vrai problème, c'est le respect des principes de l'autodétermination inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui est au coeur de la lutte afghane pour la liberté. La communauté internationale doit reconnaître que le régime de Kaboul n'a aucune légitimité et n'a pas sa place dans le gouvernement véritablement et largement représentatif que souhaitent voir installer à Kaboul les dirigeants de la résistance et tous les amis de l'Afghanistan.

Ce n'est pas en lançant des attaques de propagande contre le Pakistan, ni en portant des accusations sans fondement et de fausses allégations comme celles que nous avons entendues au cours du débat que l'on améliorera la situation en Afghanistan. Depuis le début du conflit afghan, le Pakistan a répété qu'il n'existait pas de solution militaire au problème de l'Afghanistan et que la seule voie vers la paix et la stabilité dans le pays, après 10 années d'effusions de sang absurdes et d'intervention militaire étrangère ratée, passait par une solution politique, fondée sur l'objectivité et une perception honnête des réalités qui se sont dégagées avec force et qui ne sauraient être négligées sans danger.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Le problème de l'Afghanistan ne sera résolu que lorsqu'un règlement politique d'ensemble interviendra, conformément aux vœux de la nation afghane, et qu'un gouvernement représentant pleinement le peuple afghan aura été instauré dans le pays.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : La liste des orateurs pour la séance de ce matin n'est pas épuisée. Toutefois, en raison de l'heure tardive, je me propose de lever maintenant la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu cet après-midi, mercredi 26 avril 1989, à 15 h 30.

La séance est levée à 12 h 55.